

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA****DECISION PORTANT ATTRIBUTION  
d'un marché de prestations d'entretien et de réparation des toitures en bac acier  
des tennis couverts situés sur le site du golf de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la proposition tarifaire de la société FAB CHARPENTE ET BOIS en date du 26 juin 2025 portant sur l'entretien et la réparation des toitures en bac acier des tennis couverts situés sur le site du golf de Moliets-et-Maâ,

**DECIDE :****Article unique :**

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la société FAB CHARPENTE ET BOIS, dont le siège social est situé à la zone d'activités de La Palle à MOLIETS-ET-MAA (40660), selon les conditions suivantes :
  - **Objet** : entretien et réparation des toitures des tennis couverts situés sur le site du golf de Moliets-et-Maâ comprenant notamment le nettoyage des caniveaux et évacuation, le rebouchage des trous sur le bac acier et mise en étanchéité ainsi que le traitement partiel des zones très oxydées du bac acier avec convertisseur de rouille
  - **Montant total HT** : 4 727,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le **02 JUIL 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON